



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>86453</b>	<b>De M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >handicapés	<b>Tête d'analyse</b> >établissements	<b>Analyse</b> > IME. capacité d'accueil.
Question publiée au JO le : <b>04/08/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le grave déficit de place en IME (institut médico-éducatif) en général, et sur la zone d'Orange en particulier. En effet, alors que ces centres permettent une intégration dans le milieu du travail des enfants handicapés, la liste d'attente de l'IME d'Orange, serait, au bas mot, de 150 personnes. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour pallier cette grave carence.